

Rapport de la Commission relatif à la publication de l'ouvrage historique No 5

Préavis municipal No 1289/2021

Au Conseil Communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

J'ai eu l'honneur et le plaisir de présider cette Commission dont le sujet relève de la culture. Cette commission in corpore chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le Jeudi 10 Juin à la salle des Commissions.

Elle était composée de Mme Camille Moser, et de messieurs Vincent Arlettaz, Olivier Bridel (remplaçant de Ludovic Pashoud) André Liechti, Philippe Martin, Daniel Ochs, Olivier Rodieux et Philippe Sandoz (remplaçant de Jakob Bircher).

Parmi eux, certains ignoraient l'existence même des quatre premières publications historiques sur Lutry.

J'ai donc expliqué en quoi consistait cette collection dont le premier tome apparaissait en 1990 et le second en 1991, parlé de l'existence de la richesse des archives de Lutry dont ces livres sont en quelque sorte le résumé et précisé les différents points qui font l'objet d'un développement en cinq chapitres prévus dans le tome 5.

Ces archives font d'ailleurs l'objet d'une visite systématique en commission de gestion lors de la journée de visite de la Commune. On y apprend, et c'est tout à notre honneur, que Lutry possède un des plus beaux fonds d'archive du canton tant en qualité qu'en quantité.

Sur place les commissionnaires ont donc pu découvrir les exemplaires des quatre ouvrages précédents ainsi que l'une des maquettes du tome 5 que m'avait confié Mr Guignard. Celui-ci m'ayant accordé précédemment une longue entrevue pour me présenter l'immense travail effectué par ses soins sur une dizaine d'années pour réaliser une maquette par chapitre, munie des textes et m'expliquer par le menu certains détails.

Ils ont pu apprécier la qualité de la mise en page, la finesse de la quadrichromie, le grammage, tout ce qui fait la grande qualité d'une impression haut de gamme.

Les commissionnaires ont également pu prendre connaissance des devis pour 3000 exemplaires et constaté que la dépense estimée est moindre que les exemplaires précédents. Ils ont pris connaissance du nombre d'exemplaires vendus qui n'est pas négligeable pour une collection destinée à un public restreint composé de Lutryens mais aussi à de nombreux passionnés d'histoire et peut-être même parfois par des touristes qui apprécieraient l'ancienneté de notre village et son très bel état de conservation, l'un des meilleurs du Canton.

Ils ont aussi soulevé nombre de questions dont les réponses ont été apportées par le Conseiller municipal délégué M. Monod, lors de la présentation officielle du Lundi 14 Juin, en présence de M. Guignard, responsable des archives et du chef de service Denis Galley.

Les questions /réponses furent les suivantes :

1 – Quel est le rayonnement actuel de cette collection ?

R – Il est local mais exceptionnel.

2 -Est-ce que la responsable de la communication a un rôle de promotion pour cette collection ?

R – La promotion est le rôle de la municipalité dans son ensemble et peut très bien avoir recours aux services de la communication.

3 – Est-ce que la Bibliothèque propose et vend cette collection ?

R – Je n'en suis pas sûr mais je pense que oui !

4 – Ne serait-il pas possible de moderniser la ligne graphique au niveau de la jaquette de cet exemplaire ?

R – Oui, bien qu'il soit préférable de conserver le style de départ qui uniformise la présentation de la collection. Un changement impliquerait logiquement de nouvelles jaquettes pour les exemplaires précédents en stock, ce qui serait une démarche assez lourde à tout point de vue.

5 – Ne pourrait-on pas penser à créer une version E-Book pour booster la diffusion ?

R- Bien-sûr, mais ce n'est pas prévu dans l'immédiat. C'est de toute façon ce qui arrivera tôt ou tard. On peut en effet imaginer que des exemplaires numériques de cette collection apparaîtront dans des sites d'histoire ou d'archives et sans aucun doute également à terme sur le site de la commune.

6 – A partir des archives de cette collection quelle serait la possibilité de créer une banque d'image ?

R- C'est évidemment dans le domaine du possible. Il faudrait bien entendu trouver des personnes s'attelant à cette tâche qui demande des qualités professionnelles dans le domaine de l'image et de savoir-faire en outils numériques. Des compétences et du bénévolat peuvent très bien se trouver auprès de retraités Lutryens qui se passionneraient à développer cette démarche.

7 – Est-ce que l'imprimerie chargée de l'impression de ces ouvrages tiendra compte des normes écologiques respectueuses de l'environnement ?

R- C'est un aspect à ne pas négliger. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous préférons garder l'impression de ces ouvrages en Suisse de façon à avoir le contrôle sur les techniques et les matériaux employés. (Par exemple il existerait certains plastiques rétractables permettant l'air de passer qui seraient utiles pour les jaquettes comme agent conservateur.)

8 – Etant donné qu'il est prévu d'une reprise de continuer la série avec deux autres livres peut-on imaginer pouvoir conjuguer ces deux ouvrages afin d'en diminuer les couts ?

R – On ne peut pas anticiper sur les ouvrages à venir dont les textes sont déjà prêts; cela dépend de ce que vont décider Mr Guignard et son homologue Mr Perret et les personnes qu'il nous fera trouver dans ce cas pour qu'il reprenne la suite d'un fastidieux et colossal travail qui demande patience et passion pour compléter les tomes 6 et 7 dont nous avons déjà la matière.

Ayant ainsi fait le constat de l'importance de cette collection, de sa qualité de réalisation, ainsi que du trésor d'archives que renferment chaque page de chaque livre, la commission s'est prononcée sans hésitation sur la nécessité de poursuivre ce travail d'archives par un Tome 5 qui par ailleurs revêtira un intérêt particulier puisque ses propos couvriront une époque allant jusqu'en 1950, c'est à dire proche de la nôtre. Il y figurera donc des points de détail où certains Lutryen pourront s'y reconnaître tant par leurs familles que par les multiples faits vécus par elles que leurs grands-parents leur aura peut-être déjà conté.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

Vu le préavis N 1289/2021

Où le rapport de la commission désignée pour examiner cet objet

Décide

- 1 - D'autoriser la Municipalité à publier l'ouvrage historique No 5 intitulé :
« LUTRY – LA VIGNE, LES ABBAYES, L'ÉCOLE ET LE DETOURNEMENT »
- 2 - D'accorder le crédit nécessaire à cette réalisation, soit le montant de CHF 165.000.-
- 3 – D'admettre le mode de financement et d'amortissement proposé.

Au nom de la Commission, son Président :

Yorick Delaunay



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yorick Delaunay', is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.

Lutry, le 15 Juin 2021